

tenant rendez-vous au 027 289 56 50. Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune d'Orsières

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Orsières porte à la connaissance du public que Gervaise Marquis, Reppaz 121, 1937 Orsières, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement: parcelle 2153, La Léchère dessous 2, 1944 La Fouly

Enseigne: Gîte La Léchère

Prestations: vente de boissons alcoolisées ou non, petite restauration, hébergement en dortoir

Début de l'activité: 1er juin 2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Orsières, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Port-Valais

Enquête publique

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par:

- MM. Julien et Christophe Pilet, chemin de la Montagne 46, 1897 Le Bouveret, pour le remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur, parcelles n° 2254, plan n° 8, sise au lieu dit Aux Manons, zone de construction R2. Coordonnées: 2'554'817 / 1'136'853

Auteur des plans: Daniel Droz Sàrl, 1868 Collombey

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Riddes

Enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la demande présentée par:

- Requérants: propriétaires et auteur des plans: Lemos Nuno et Carla, rue du Village 22, 1908 Riddes; Situation: parcelle 102, folio 14, lieu dit Village à 1908 Riddes; Située en zone à bâtir: VI, village; Coordonnées: 2'583'295 / 1'113'484; Objet: remplacement de fenêtres

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des

constructions ou par e-mail constructions@riddes.ch. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 9 avril 2021
L'Administration communale

Commune de Saint-Gingolph

Enquête publique

L'Administration communale de Saint-Gingolph soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation présentée par:

- Requérant: PPE Azur agence Domicim
Propriétaire: Matil Streng
Objet: création d'une porte à la place d'une fenêtre
Situation: parcelle n° 913, folio No 7
Lieu dit: La Clésette
Zone: zone de rive QR
Coordonnées: 2'551'261 / 1'137'866

Il peut être pris connaissance du dossier et des plans, sur rendez-vous uniquement, auprès du secrétariat communal (024 482 70 22). Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être motivées et adressées par écrit, au Conseil communal, dans un délai de trente jours à partir de la présente publication.

Saint-Gingolph, le 9 avril 2021
L'Administration communale

Commune de Saint-Gingolph

Enquête publique

L'Administration communale de Saint-Gingolph soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation présentée par:

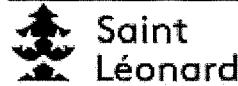
- Requérant: Bureau d'architecture Grégoire Comina
Propriétaire: RB Immo SA
Objet: modification partielle du projet 24/2019 autorisé le 23/04/2020
Situation: parcelle n° 2214, folio No 10
Lieu dit: Le Grand Clos
Zone: faible densité R1
Coordonnées: 2'554'330 / 1'137'430

Il peut être pris connaissance du dossier et des plans, sur rendez-vous uniquement, auprès du secrétariat communal (024 482 70 22). Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être motivées et adressées par écrit, au Conseil communal, dans un délai de trente jours à partir de la présente publication.

Saint-Gingolph, le 9 avril 2021
L'Administration communale

plans, sur rendez-vous uniquement, auprès du secrétariat communal (024 482 70 22). Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être motivées et adressées par écrit, au Conseil communal, dans un délai de trente jours à partir de la présente publication.

Saint-Gingolph, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Enquête publique

La commune de Saint-Léonard soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par:

- Mme et M. Violaine et Pierre Alain Gay à Saint-Léonard, pour la réfection de la peinture des façades de leur habitation, au lieu dit Les Prés Neufs Fangués, parcelle n° 1100, plan 1, en zone à bâtir R2, coordonnées 2'598'995/1'122'155.
- AZ Construction Sàrl à Uvrier par ARD Architecture Sàrl à Sion, pour la modification du projet autorisé n° 2019-128-06, soit la modification des ouvrants, la pose d'installations thermiques, la création de terrasses et la pose de garde-corps, la fermeture des couverts en garages, la réalisation d'un jardin d'hiver et d'une pergola, la pose d'un module extérieur de climatisation, l'exécution d'une piscine ainsi que la réalisation de plusieurs murs de soutènement dont un surmonté d'une clôture, au lieu dit Les Troutards, parcelle n° 328 (PPE 328-1 à 328-6), plan 4, en zone à bâtir R2, coordonnées 2'598'422/1'122'282.
- Family Immo & Finance SA, Mme et M. Manuella et Stéphane Baudin à Saint-Léonard, pour la construction d'un balcon suspendu en bois, au lieu dit Les Bâtiments, parcelle n° 906, plan 9, en zone village, coordonnées 2'598'471/1'122'539.
- Mme et M. Isabel et Patrick Mudry à Saint-Léonard, pour la pose d'une clôture en bois composite, au lieu dit Les Champlans, parcelles nos 502 et 503, plan 7, en zone à bâtir R2, coordonnées 2'598'989/1'122'789.
- MM. Daniel et Grégory Gillioz à Saint-Léonard et Grône, pour la pose de condenseurs à air, au lieu dit Le Daillet, parcelles n° 2544, plan 17, en zone artisanale, coordonnées 2'598'738/1'121'790.
- Mme et M. Claudia et Alain Dorsaz à Saint-Léonard, pour la démolition et la reconstruction d'un garage/atelier, au lieu dit Les Prés Neufs Fangués, parcelle n° 2407, plan 2, en zone à bâtir R2, coordonnées 2'598'733/1'121'945.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être transmises par écrit, en trois exemplaires, sous pli chargé dans les trente jours dès la présente publication, à l'Administration communale de Saint-Léonard, où il peut être pris connaissance des plans déposés les jours ouvrables de 10 h à 12 h.

Saint-Léonard, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Salvan

Enquête publique

Création d'une zone réservée La Place

Le Conseil municipal de Salvan rend notable que l'assemblée primaire du 22 décembre 2020 a décidé, en vertu des dispositions des articles 27

de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), de prolonger la zone réservée au secteur La Place à Salvan, selon le dossier en consultation à la commune.

Le but poursuivi de cette zone réservée est la préservation des lieux propices aux commerces, aux rencontres et à la vie économique, touristique et villageoise par le maintien de rez-de-chaussée commerciaux donnant sur ladite place. A l'intérieur de cette zone réservée, rien ne doit être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

La prolongation de la zone réservée est prévue pour une durée de trois ans. Elle entre en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal l'instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouverture officielle du bureau communal.

Les remarques et oppositions éventuelles dûment motivées, à l'encontre de la nécessité de la zone réservée, de sa durée et de l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Salvan, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Salvan

Enquête publique

- Requérante et propriétaire: Délez Marie-Luce aux Marécottes
Auteur des plans: Collectif Der, Architecture (Délez & Reuse) – par Délez Marc aux Marécottes
Type de réalisation: construction d'une maison individuelle en résidence principale avec garages
(Dérogation à l'art. 49c), au lieu dit Le Bioletot. Parcelle no 29a – fol. 21A
(MF en cours 22 – 2205). Zone d'habitation de faible densité – 1 (zone no 4).
Coordonnées: 2'566'760/1'106'975 (chemin des Messieurs).

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant trente jours dès la présente publication auprès du cadastre communal sur rendez-vous (027 761 71 14) mardi, jeudi et vendredi. Les observations à l'encontre de cette demande doivent être adressées, par écrit en trois exemplaires, par lettre recommandée à l'Administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Salvan, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Savièse

Enquête publique

- L'Administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par:
- Requérant et auteur des plans: Christian Constantin SA, Martigny
Propriétaire: voir propriétaires figurant au dossier
Type de réalisation: la construction de trois immeubles d'habitation
Situation: parcelles nos 4031, 4038, 4039,

4040, 4041 et 4153, plan no 29, au lieu dit Praoulé – coordonnées 593'539/122'341
Zone: extension villages E50

- Requérants et propriétaires: copropriétaires de Lentine 47, Savièse
Auteur des plans: l'atelier d'architecture Claude Alain Reynard, Savièse
Type de réalisation: la pose d'une isolation périphérique et la réfection de la toiture
Situation: parcelle no 7741, plan no 45, au lieu dit Grandfin – coordonnées 593'428/121'267

Zone: extension villages E50
Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.
Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les trente jours, à l'administration communale.

Savièse, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Savièse

Mise à l'enquête publique plan de quartier de Praoulé

Conformément à l'article 12, alinéa 4, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT), la commune de Savièse soumet à l'enquête publique le plan de quartier de «Praoulé» et son règlement pendant trente jours, sis en zone à bâtir, selon le plan d'affectation de zones en force.

- Périmètre: parcelles nos 4031, 4038, 4039, 4040, 4041 et 4153
Plan: 29
Lieu dit: Praoulé
Coordonnées: 593'539/122'341
Requérant: Christian Constantin SA, Martigny
Propriétaires: voir propriétaires figurant au dossier
Objet: densification du périmètre avec la réalisation de petits immeubles d'habitation
Zone: extension villages E50

Le plan de quartier (PQ) peut être consulté auprès du service technique de la commune de Savièse durant les heures d'ouverture officielles. Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions éventuelles à l'encontre du plan de quartier de Praoulé doivent être déposées par écrit auprès de l'administration communale, dans les trente jours dès la présente publication. Selon l'article 34 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT), c'est la procédure ordinaire d'autorisation de construire qui est applicable pour ce plan de quartier conforme au plan d'affectation de zones et règlement communal des constructions et des zones de la commune de Savièse.

Savièse, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Saxon

Enquête publique

- La commune de Saxon soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, les demandes suivantes:
- PPE N° 8087 et N° 8088, par M. Paulo Vilares Gomes, route du Village 26, 1907 Saxon, pour le changement de couleur des façades ainsi que le remplacement des volets, parcelle

N° 5933, plan 34, au lieu dit Les Grandes Barres, zone coteau, coordonnées 2579790/1110786.

- M. Marc De Regibus, nouvelle Avenue 27, 1907 Saxon (responsable Jordan Chloé) pour la construction d'une palissade et d'un couvert à voitures, parcelles N° 5106 et N° 5107 (mutation en cours pour la réunion des parcelles), plan 36, au lieu dit Les Oies, zone forte densité, coordonnées 2580239/1110133. (demande de dérogation pour l'empiètement sur l'alignement des constructions).
- PPE N° 8251 à N° 8258, par M. Jean-Pierre Cochard, rue du Rhône 8D, 1907 Saxon, pour la fermeture vitrée du couvert existant, parcelle n° 8117, plan 26, au lieu dit Le Vacc, zone forte densité, coordonnées 2579585/1111249.

Les dossiers peuvent être consultés, sur rendez-vous, au bureau communal, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit, à l'Administration communale de Saxon pendant le délai de mise à l'enquête.

Saxon, le 9 avril 2021
L'Administration communale



Commune de Sierre

Enquête publique

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique la demande déposée par:

- Mme Véronique Saillen, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à Maison Rouge (rue de Maison Rouge) sur la parcelle No 8806, plan No 17 (zone de faible densité à aménager) coordonnées 606'512/125'927.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre.

Il peut être pris connaissance des dossiers déposés à la réception des Services techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h.

Sierre, le 9 avril 2021
L'Administration communale



SION

Enquête publique

La Ville de Sion, par son Service des travaux publics et environnement, soumet à l'enquête publique pendant trente jours le projet de réaménagement de la route de Bramois avec la création d'une piste cyclable, du giratoire de la RC54 jusqu'à la route des Orgues, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

Les plans détaillés peuvent être consultés au bureau des enquêtes du Service des travaux publics et environnement, rue de Lausanne 23, 3e étage, les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30, sur rendez-vous préalable au 027 324 16 26.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de la présente publication doivent être adressées dans les trente jours au Service des travaux publics et environnement.

Sion, le 9 avril 2021
L'Administration communale